

CONTROLE MEDICAL DE L'APTITUDE A LA CONDUITE AUPRES D'UN MEDECIN AGREE PAR LE PREFET DE LOIR ET CHER

Tout usager soumis à un contrôle médical de son aptitude à la conduite pour :

- Raisons professionnelles (renouvellement du groupe lourd C1-C1E-C-CE-D1-D1E-D (taxis, ambulances,...))

**LES VISITES MEDICALES POUR L'OBTENTION ET LE RENOUELEMENT
DU PERMIS (BE) SONT SUPPRIMEES DEPUIS LE 3 JUIN 2016**

- Raisons de santé (handicap, suppression verres correcteurs, dispense ceinture sécurité, ou à la demande de l'inspecteur du permis de conduire...)

- Suspension supérieure à 1 mois pour excès de vitesse **sans liens ou antécédents avec la consommation d'alcool ou de stupéfiants,**

**Doit obligatoirement prendre rendez-vous auprès d'un médecin agréé
consultant hors commission médicale et respecter la procédure suivante :**

① **Je prends RDV** chez un médecin agréé par le Préfet de Loir-et-Cher consultant hors commission autre que mon médecin traitant (*voir liste au dos*)

② **Je présente impérativement au médecin lors de la visite les documents suivants :**

- original du permis de conduire ou déclaration de perte ou de vol de ce dernier ou la décision de suspension
- 3 photographies d'identité (*récentes et identiques*)
- 1 pièce d'identité (*carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour en cours de validité*)
- le cerfa 14880*01 "Avis médical" (disponible également chez le médecin)

volet 1 que vous complétez, le volet 2 sera rempli par le médecin.

③ **Je règle la consultation** médicale dont le montant est fixé par voie réglementaire à hauteur de **36 euros non prise en charge par la sécurité sociale.**

NB : la gratuité est accordée aux personnes titulaires d'un permis de conduire justifiant d'un taux d'invalidité = ou > à 50% (prévoir carte invalidité ou de la décision d'allocation adulte handicapé).

④ **A l'issue de ma visite :**

- le médecin me remet un exemplaire de l'avis médical (*les Exemplaires n°3 des volets 1&2*) que je conserve.

Il transmet à la Préfecture l'original (*les Exemplaires n°1 des volets 1&2*)

- j'adresse par courrier à la **Préfecture de Loir et Cher**

Visites Médicales Externalisées

1, Place de la République - BP 40299 - 41006 BLOIS CEDEX

les documents suivants :

- **la copie** du permis de conduire ou déclaration de perte ou de vol ou décision de suspension
- **la copie** de votre avis médical (*les feuillets n°3 des volets 1&2*)
- **la copie** d'une pièce d'identité en cours de validité (*carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour*)
- **1 copie** d'un justificatif de domicile
- **cerfa 06 « demande de permis de conduire au format de l'union européenne »** (*impression couleur uniquement*) complété uniquement partie état-civil, adresse et signature (**encre noire, majuscules, sans accent ni rature ni surcharge**).
- 1 photographie d'identité récente, avec nom, prénom au dos, **non collée sur cerfa 06**

JE CONSERVE MON PERMIS DE CONDUIRE ORIGINAL

ATTENTION : L'AVIS MEDICAL DELIVRE PAR LE MEDECIN N'AUTORISE PAS A CONDUIRE

J'anticipe et je prends RDV 1 mois avant la date de fin de validité de mon permis afin que mes droits à conduire restent valides jusqu'à l'échange avec mon nouveau titre en Préfecture (Art R 221-11-III du Code de la Route)

Vous pouvez suivre l'état d'avancement de votre titre au **0810 901 041** - <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

**Vous recevrez un courrier lorsque votre permis sera disponible en préfecture,
il vous reviendra de venir le retirer et de l'échanger contre votre ancien permis.**



web



Préfecture de Loir-et-Cher

Visites Médicales Externalisées



Mise en place d'une pré-demande du permis de conduire en ligne

Cette pré-demande remplace le CERFA 06 de demande de permis.



Ce service est désormais disponible pour le département du Loir et Cher afin de lancer plus rapidement la fabrication de votre permis de conduire sécurisé.

Vous pourrez, si vous le souhaitez, transmettre vos justificatifs d'identité et de domicile, de manière dématérialisée.

Voici la procédure à suivre pour une demande de renouvellement de permis en ligne.

Vous devez d'abord créer votre compte sur le site de l'ANTS <https://ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire> **et remplir votre formulaire.** Les informations de contact fournies permettent de vous tenir ultérieurement informé des étapes de la fabrication et de la mise à disposition de votre titre.



1 - Vous pourrez ensuite faire votre demande à cette adresse

(<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Effectuer-une-demande-de-permis-de-conduire-en-ligne>)

2 - Scanner le justificatif d'identité, de domicile et l'avis médical lisible (volets 1&2)

3 - pour **la photo et la signature** il n'y a pas encore de photographes agréés dans le département. Aussi, lors de l'enregistrement de votre demande en ligne, "**NE PAS COCHER LA CASE** - **fournir la photo eservice**" et privilégier un envoi « papier ». Continuer votre demande jusqu'à la page de confirmation, où vous pourrez télécharger et imprimer "**LE FORMULAIRE DE DÉPÔT DE PHOTO ET SIGNATURE**", pour y apposer votre signature et coller votre photo, puis l'envoyer sans délai pour numérisation à l'adresse suivante :

CTN Permis de Conduire
CS 80168
53102 MAYENNE CEDEX

4 - Après l'enregistrement de votre demande sur le site, vous pourrez nous transmettre par email (pref-permis-de-conduire@loir-et-cher.gouv.fr – **Objet : Pré-demande VMEXT**) le n° de "**PRE-DEMANDE**" afin que nous procédions à l'enregistrement de l'avis médical et à la validation de vos justificatifs pour déclencher la production d'un nouveau titre.



LISTE DES MEDECINS AGREES POUR LE LOIR ET CHER

Arrondissement de Blois

Jean Philippe GRANDON-1 Allée des Séquoias--41120 CELLETES-☎ 02.54.70.47.95
Joël LACOSTE-9 Bis rue des Mées-41220 SAINT LAURENT NOUAN-☎ 02.54.81.45.00
Yannette LAURENT & Jean Yves LORENZO-65 avenue de l'Europe – Bat. F-41000 BLOIS ☎ 02.54. 52.86.30
Philippe LEFEVRE-3 place Bernard Lorjou-41000 BLOIS-☎ 02.54.43.27.93
Jacky LEPROUST-26 bis rue de la République-41350 ST CLAUDE DE DIRAY- ☎ 02.54.20.66.29
Thierry LEROY-3 place Bernard Lorjou-41000 BLOIS-☎ 02.54.43.42.29
Jean-Louis NAULET-4 Place Guerry-41000 BLOIS-☎ 02.54.74.20.86
François REGNAUT-11 rue du Père Brottier-41000 BLOIS ☎ 02.54.78.00.47
Jean-Michel VRINAT-4 place Jules Verne-41350 VINEUIL-☎ 02.54.50.50.50
Patrick SEYS - 41 rue du Petit Chambord – 41350 VINEUIL-☎ 02.54.20.50.26

Arrondissement de Romorantin Lanthenay

Clotilde LOISON-14 rue de la Sauvée-41230 SOING EN SOLOGNE-☎02 54 98 71 58
Pierre TRABUT-14 avenue Aristide Briand-41200 VILLEFRANCHE SUR CHER-☎ 02.54.96.65.36
François RENAUD-11 avenue de Verdun-41200 VILLEFRANCHE SUR CHER-☎ 02.54.96.48.20

Arrondissement de Vendôme

Laurent CARON-9 bis rue Robert Barillet-41100 VENDOME- ☎02.54.73.73.04
Cyrille COLLETTE-36 rue Louise Michel-41100 SAINT OUEN-☎ 02.54.77.27.28
Jean-Louis ESTEVE-23 rue Lemyre de Villers-41100 VENDOME-☎ 06 71 96 21 48
Jean-Pierre MICHEAUX-1 rue des Etats Unis-41100 VENDOME-☎ 02.54.80.04.77
Patrick VENIEL-23 rue du Change-41100 VENDOME-☎ 02.54.77.08.83

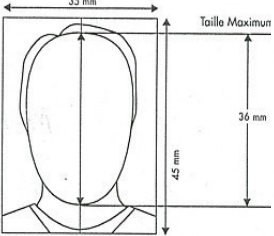
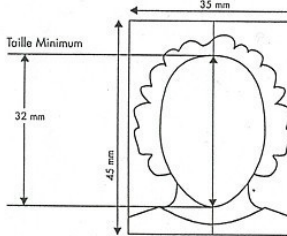
Médecins Hors Département agréés pour le Loir et Cher

Didier BAUMIER-35 rue de Beauvois-45380 LA CHAPELLE ST MESMIN-☎ 02 38 43 21 48
Pascal GORIN-53 rue des Agates-45140 ST JEAN DE LA RUEILLE-☎ 02 38 22 02 02
Valentin BODELET-24 Bis rue Gervais Chevallier-72340 LA CHATRE SUR LE LOIR-☎ 02 43 44 51 31
Xavier VERIN-39 rue Principale-36600 LYE-☎ 02 54 41 03 27
Georges EL JAMAL-76 rue Dardault- 36100 ISSOUDUN -☎ 02 54 03 13 94 - 06 65 29 72 87
Christine PATOT – 224 rue Louis Mallet-18 000 BOURGES


**LES VISITES MEDICALES POUR LE PERMIS (BE) SONT SUPPRIMEES DEPUIS LE 3 JUIN 2016
POUR L'OBTENTION ET LE RENOUELEMENT**

(Décret n° 2016-723 du 31 mai 2016 modifiant les conditions d'obtention des catégories A et BE du permis de conduire)

LISTES DES PIÈCES À FOURNIR

LISTE DES DOCUMENTS JUSTIFIANT L'IDENTITÉ	LISTE DES DOCUMENTS JUSTIFIANT LE DOMICILE DE MOINS DE 3 MOIS
<p>- Carte Nationale d'Identité, Passeport; (<i>Français, U.E, E.E.E ou Suisse</i>) - Carte de Séjour Temporaire ou certificat de Résident; - Certificat de Résidence de Ressortissant Algérien ;</p> <p>en cours de validité ou périmés depuis moins de deux ans</p>	<p>Facture de moins de trois mois, d'Eau, Electricité, Gaz ou de Téléphone (y compris mobile); - Avis d'Imposition ou de Non Imposition; - Quittance d'Assurance (risques locatifs pour le Logement); - Titre de Propriétés ou Quittance de Loyer (non manuscrite)</p>
<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>Toiile Maximum 35 mm 45 mm 36 mm</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Toiile Minimum 35 mm 45 mm 32 mm</p> </div> </div> <p>- 1 photographie d'identité sur fond clair (répondant à la norme ISO/IEC 19794-5 : 2005) et récente - de 6 mois, tête nue et de face, portant au verso le nom et prénom du demandeur.</p>	<p>Le demandeur habite chez un particulier (parent, ami...) Il faut présenter les 3 documents suivants : - Pièce d'identité de la personne qui l'héberge; - Lettre signée certifiant que le demandeur habite chez elle depuis plus de 3 mois; - Justificatif de domicile au nom de la personne l'hébergeant;</p> <p>Le demandeur est sans domicile stable ou fixe (SDF) ou appartient à la communauté des gens du voyage Il peut, sous certaines conditions, élire domicile auprès d'une des structures suivantes : - Soit un organisme agréé par le préfet associations d'actions contre l'exclusion ou pour l'accès aux soins (ATD quart monde, Secours catholique...). La Mairie peut lui indiquer la liste de ces structures agréées. - Soit dans un CCAS ou CIAS.</p>


COMMENT REMPLIR SON CERFA 06 DEMANDE DE PERMIS DE CONDUIRE FORMAT UNION EUROPEENNE




UN CERFA LISIBLE NOUS PERMET DE TRAITER VOTRE DEMANDE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS

Prenez le temps de bien remplir votre Cerfa en appliquant les règles ci-contre.


Stylo noir



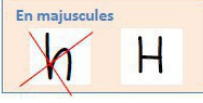
Sans rature




Sans tache



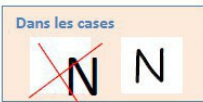
En majuscules




Lettres droites



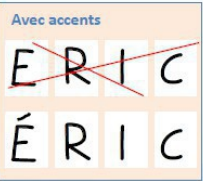
Dans les cases



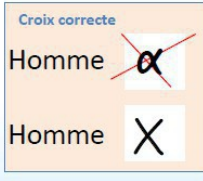
Chiffres lisibles




Avec accents



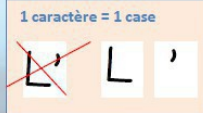
Croix correcte

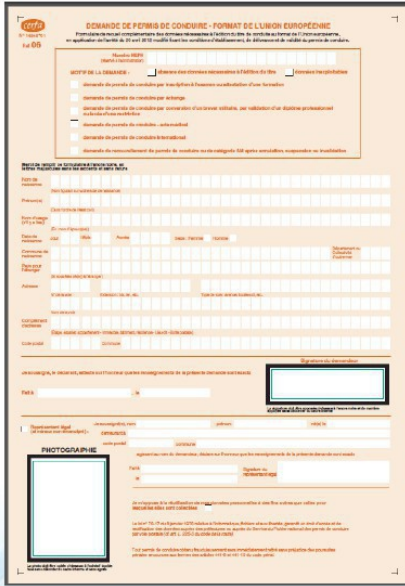


Centrées



1 caractère = 1 case





LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ

LES VISITES MEDICALES POUR LE PERMIS (BE) SONT SUPPRIMEES DEPUIS LE 3 JUIN 2016 POUR L'OBTENTION ET LE RENOUELEMENT
 (Décret n° 2016-723 du 31 mai 2016 modifiant les conditions d'obtention des catégories A et BE du permis de conduire)